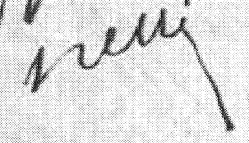


N<sup>o</sup> 39

Naissance  
de  
Marc-Germain-Paul

Cet acte dressé à la  
Mairie de cette commune  
le vingt-deux janvier mil  
huit cent quatre-vingt-dix  
neuf Capagnade Escar,  
Emile Maries et Capalu  
Marie Pauline ont reconnu  
pour leur fils l'enfant  
dont la naissance est constatée  
dans l'acte ci-contre. -  
Cet acte n'est pas non  
officier de l'état civil le  
vingt-deux janvier mil  
huit cent quatre-vingt-dix-neuf  
A- 

L'an mil huit cent quatre-vingt-seize et le premier  
à six heures du soir. Par devant nous, Antoine Chelle  
mairie, officier de l'état civil de la commune de St-Lys,  
chef-lieu de canton, arrondissement de Muret, Haute-Garonne,  
en comparure : dame Germaine Serres, née Vignères,  
âgée de trente-cinq ans, sage-femme, domiciliée à St-Lys,  
laquelle nous a déclaré qu'aujourd'hui à une heure de  
matin, la demoiselle Marie Pauline Capalu, âgée de  
vingt-cinq ans, sans profession, domiciliée à Coilouse,  
et accouchée, dans la maison, de la comparante, rue du  
Cimetière, d'un enfant du sexe masculin, qu'elle nous  
présente, et auquel elle donne les prénoms et nom de  
Marc-Germain-Paul. - lesdites déclaration et présentations  
faites en présence de : Eugène Delaun, âgé de quarante-quatre  
ans, garde-champêtre, et Philippe Vital, âgé de quarante  
ans, instituteur, domiciliés l'un et l'autre à St-Lys; pour  
la comparante et les témoins, signé avec nous le présent  
de naissance, après qu'il leur en a été fait lecture.  
Germaine Serres, née Vignères Delaun Vital

De  
De